

## **REGLEMENT JEU-CONCOURS « DVD A GAGNER »**

### **Article 1 : Société organisatrice**

La société Sable Bleu, SARL au capital de 16.000 euros, dont le siège social est fixé au 10 rue des Gaudines, 78100 Saint-Germain-en-Laye, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro B 391913845, organise un jeu-concours intitulé "DVD à gagner" sur ses sites internet du 01/05/2009 au 31/12/2014.

Le présent règlement est applicable à l'ensemble des jeux organisés sous le même intitulé, sur tous les sites édités par l'organisateur, notamment [www.bienchezsoi.net](http://www.bienchezsoi.net), [www.webjunior.net](http://www.webjunior.net), [www.casa-pizza.com](http://www.casa-pizza.com) et [www.club-sandwich.net](http://www.club-sandwich.net).

Les données spécifiques à chacun d'eux, notamment le lot et la date de clôture, sont annoncées sur le site internet affichant le jeu. L'organisateur pourra mettre fin au jeu à tout moment.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

### **Article 2 : Participants**

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures ou mineures (étant précisé que pour les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale), résidant en France métropolitaine (Corse incluse), les Dom-Tom, la Belgique et la Suisse, à l'exclusion des personnes ayant collaboré à son élaboration ou ayant un lien juridique avec la société organisatrice, ainsi que leurs proches (conjoints, parents, enfants, frères et sœurs et les autres résidents du même foyer).

Le jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Toute participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

### **Article 3 : Modalités de participation**

Pour jouer, chaque participant doit se connecter sur l'un des sites internet de l'organisateur, le jeu étant accessible à partir de la page d'accueil du site, ainsi que sur la page "Jeu-concours".

Pour concourir, le participant doit remplir un formulaire, en répondant à une question et en renseignant son prénom et son adresse email. Les formulaires adressés avec des informations manquantes ou erronées ne seront pas pris en compte. Toute participation postale est exclue. Limitation à une participation par adresse email.

### **Article 4 : Lots**

Pour chaque jeu, le lot est un DVD de valeur unitaire de 10€ TTC.

### **Article 5 : Désignation des gagnants et attribution des lots**

Le tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses à la question du jeu-concours, au plus tard dans les 15 jours qui suivent la date de fin de participation au jeu. La date de fin de participation de chaque jeu-concours est précisée sur la page de participation.

Une seule adresse email sera tirée au sort afin de gagner 1 DVD, avec la possibilité de faire gagner un 2<sup>ème</sup> DVD pour un 2ème participant dont l'adresse email est fournie par le gagnant lors de sa participation, soit 2 DVD au total.

Le ou les gagnants seront contactés par email afin de connaître leurs coordonnées postales et devront répondre dans un délai d'un mois maximum. Passé ce délai, les gagnants n'ayant pas répondu seront considérés comme ayant renoncé à leur lot et la société organisatrice pourra en disposer à sa convenance. Ceux qui répondent dans le délai recevront leur dotation par courrier, au plus tard dans les 30 jours suivant la transmission de leurs coordonnées.

Aucun courrier ou email ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur, ni même contre des espèces. Si un gagnant ne veut ou ne peut prendre possession de son prix, il n'aura droit à aucune compensation.

Dans le cas où il ferait parti des gagnants, le participant autorise Sable Bleu, à titre gracieux, à utiliser librement son nom, son prénom et sa ville de résidence, dans le cadre de la mise en ligne de la liste des gagnants du présent jeu. Les noms des gagnants sont affichés sur la page du jeu du site internet concerné.

#### **Article 6 : Limites de responsabilité**

La société Sable Bleu ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des lots à une adresse inexacte du fait de la négligence du participant ou d'un supplément de délai d'acheminement dû à des grèves. L'organisateur ne pourra pas non plus être tenu pour responsable des retards et/ou des pertes en cours d'acheminement du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de la destruction totale ou partielle des lots au cours du transport. En outre, l'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant.

La société Sable Bleu ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de coupures de communication, de difficultés de connexion ou de panne du serveur des sites internet.

Il est précisé que l'organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion aux sites. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne aux sites et la participation au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Sable Bleu se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler purement et simplement le jeu en raison de tout événement indépendant de sa volonté.

#### **Article 7 : Convention de preuve**

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes du système de jeu de l'organisateur ont force probante dans tout litige quant au traitement informatique

des dites informations relatives au jeu. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'organisateur dont les décisions sont sans appel.  
Toute fraude ou tentative de fraude au présent jeu par un participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites.

### **Article 8 : Remboursement des frais de participation**

Les frais de participation sont remboursables pour les internautes qui en font la demande et qui disposent d'une connexion modem traditionnelle (remboursement forfaitaire calculé sur une durée moyenne de connexion de 3 minutes, dont la première minute indivisible à 0,11 € puis la minute supplémentaire à 0,02 €, soit les 3 minutes à 0,15 €), sur justificatif du fournisseur d'accès du participant.

Les participants peuvent également demander le remboursement des frais d'affranchissement (tarif lent en vigueur) liés à la demande de remboursement de la connexion Internet.

Remboursement limité à un par foyer.

### **Article 9 : Informations nominatives**

Toutes les informations que le candidat communique en remplissant le formulaire de participation au jeu sont destinées uniquement à la société Sable Bleu, responsable du traitement, et resteront confidentielles. Les adresses emails collectées ne serviront qu'au tirage au sort du gagnant et à la mise en contact avec celui-ci.

Il est entendu qu'en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le candidat au jeu dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles le concernant. Pour l'exercer, le candidat doit adresser sa demande par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus.

### **Article 10 : Disponibilité du règlement**

Ce règlement peut être envoyé gratuitement à toute personne en faisant la demande par le biais du formulaire de contact présent sur les sites internet ou par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Le règlement du Jeu est déposé via Depotjeux.com auprès de l'étude LACHKAR, GOUGUET et THOMAZON, Huissiers de Justice dont l'étude est sise au 156 rue Montmartre 75002 PARIS.